

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoint
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.
M. AUBINEAU Joseph aura 1/2h de retard.

ABSENTS – EXCUSES

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTEAU Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine

TARIFS FETE FORAINE ET CIRQUES DELIBERATION N°2017/06 – 099

Par délibération n° 2017/04-069 en date du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs relatifs aux droits de place des métiers et caravanes des forains ainsi que ceux des cirques.

Une précision doit être apportée relativement aux droits de place des métiers des forains et cirques dont l'emprise est inférieure à 100 m².

Il convient en effet de préciser que le droit de place s'élève à 1.10 € par m² avec un plafond maximum de 88 €.

Les tarifs suivants sont proposés :

Droits de place métiers des forains et cirques		En euros TTC
Moins de 100 m ² : par m ²		1.10 € avec un plafond maximum de 88 €
De 100 à 200 m ² : base 100 + formule : base 100 + coefficient X (nombre de m ² - 100)	Base 100	88.00 €
	Valeur coefficient	0.30 €
Plus de 200 m ² : base 200 + formule : base 200 + coefficient X (nombre de m ² - 200)	Base 200	132.00 €
	Valeur coefficient	0.10 €
Droit de place pour le stationnement des caravanes pour la durée de la fête foraine (forfait comprenant 2 jours avant et 1 jour après la fête)		30 €
Droit de place pour le stationnement des caravanes en dehors des jours compris dans le forfait / jour		4 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les tarifs relatifs aux droits de place des métiers et caravanes des forains ainsi que ceux des cirques tels qu'exposés ci-dessus à compter du rendu exécutoire de la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie, le 23 juin 2017
Le Maire,

Jean-François DAURÉ



Certifié exécutoire	
Après envoi à la Préfecture le	
Et Publication ou notification du	

Envoyé en préfecture le 23/06/2017

Reçu en préfecture le 23/06/2017

Affiché le



ID : 016-211601133-20170623-2017_06_099-DE

